

Moisson : quelques règles de sécurité à respecter

La moisson a commencé et nous vous sensibilisons aux règles de sécurité :

1. La coupe doit être démontée

La coupe doit **impérativement** être démontée pour tout déplacement sur une voie publique même pour une centaine de mètres.

Les gabarits des moissonneuses sont trompeurs pour les automobilistes. Pensez aussi à mettre votre gyrophare.



2. Un gabarit supérieur à 3.50 mètres



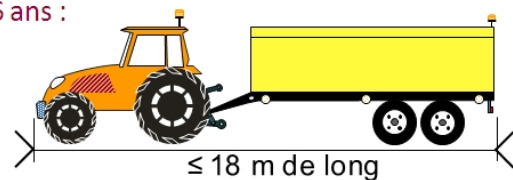
Si votre moissonneuse dépasse 3.50 mètres en largeur, elle devra porter une banderole ou panneau « CONVOI AGRICOLE » et être accompagnée d'une voiture pilote.

Il s'agit bien d'une voiture et non d'un tracteur avec la remorque.

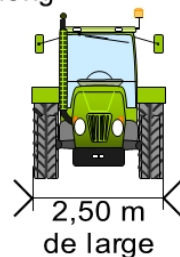
3. Conduite des jeunes

Un jeune de plus de 16 ans pourra conduire un tracteur et la remorque sur la route. Pour conduire la moissonneuse, il devra avoir 18 ans au minimum

16 ans :



- Un convoi composé d'un tracteur et d'une remorque
- Un automoteur de moins de 2,50 m de large



4. Pensez à vos deux éthylotests dans chaque véhicule agricole.
5. Soyez vigilant sous les lignes électriques.